

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

Le 8 février 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Monsieur Philippe LAMOUREUX, maire

Présents : M. Philippe LAMOUREUX, Mme Monique ZEPHIRIN, Mme Sylvie ROBINEAU, M. Raphaël PILLEBOUE, M. Jean-Yves LESIMPLE, Mme Maryse PRETS, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier LAROCHE, M. Frédéric DEJENTE, Mme Mélanie FERREIRA, Mme Annick DENIS

Absents excusés et représentés :

M. Jean-Robert HOUDIN a donné pouvoir à M. Frédéric DEJENTE
Mme Lydie BORDEAU a donné pouvoir à Mme Monique ZEPHIRIN
Mme Suzanne BRETON a donné pouvoir à Mme Annie-Claude LEMAIRE
M. Jean-Marc LEROUX a donné pouvoir à M. Jean-Yves LESIMPLE
Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT a donné pouvoir à M. Raphaël PILLEBOUE
M. Roger Pierre FERREIRA a donné pouvoir à Mme Mélanie FERREIRA

Absente excusée : Mme Florence BOISSET

Secrétaire : M. Olivier LAROCHE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08/02/2018

2. Finances :

→ Budget principal

- ♦ Adoption du Compte de gestion 2017 dressé par le Receveur
- ♦ Vote du Compte administratif 2017
- ♦ Résultat d'exploitation 2017 « affectation »
- ♦ Vote du Budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes globales à 2 223 070.74 €

→ Budget assainissement

- ♦ Adoption du Compte de gestion 2017 dressé par le Receveur
- ♦ Vote du Compte administratif 2017
- ♦ Résultat d'exploitation 2017 « affectation »
- ♦ Vote du Budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes globales à 318 266.91€

→ Subventions 2018 : le conseil municipal vote les subventions attribuées aux associations soit un montant de 12 505.00 € et 6 000 € pour le budget du CCAS.

→ Impôts locaux : taux communaux 2018

Le conseil municipal, par 17 voix pour, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018 soit,

Taxes	Taux 2018
d'habitation	15.77 %
foncières (bâti)	17.95 %
foncières (non bâti)	30.42 %

→ Taxe Locale sur la publicité extérieure (TLPE) : actualisation des tarifs 2019 : Le conseil municipal décide par 17 voix pour, d'approuver l'actualisation du montant du m² de la TLPE à 15.70 €

3. Travaux :

♦ Avancement des travaux de la MSP :

- ~ Avenant n° 1 au lot n° 3 (charpente bois/couverture) – Entreprise THILLIER : réfection de la toiture de descente de cave. Montant en plus-value de 1 199.34 € HT : 17 voix pour
- ~ Avenant n° 1 au lot n° 6 (cloisons sèches) - Entreprise KRASZEWSKI : remplacement du BA13 collé sur mur par une cloison de doublage : Montant de la plus-value de : 1 235.00 € HT.

- Avenant n° 1 au lot n° 9 – Entreprise LEZE : point annulé

- ♦ Rue des Grivettes : choix de maîtrise d'œuvre : reporté au prochain conseil municipal
- ♦ Changement d'une porte de garage dans la cour St-Christophe : Après étude, le conseil municipal par 6 voix pour, 8 abstentions et 3 voix contre, de retenir l'offre de l'entreprise DA SILVA RUI pour un montant de 1 901.00 € HT.
- ♦ Installation d'une borne électrique : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour de choisir l'entreprise ACB ELEC pour un montant de 529.35 € HT.
- ♦ Projet d'achat d'une tondeuse : reporté au prochain conseil municipal

4. Elections - réglementation :

- ♦ Jurés d'assises : liste préparatoire 2019 – tirage au sort de trois noms

5. Ressources humaines

- ♦ Agent saisonnier : création d'un emploi à temps complet non permanent pour le mois d'août pour les services techniques : 17 voix pour

6. Fêtes et cérémonies

- ♦ Cérémonie du 19 mars 2018 : Commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie

7. Coopération intercommunale

- ♦ CCBVL : lancement du projet « Je jardine mon village »

Je jardine mon village – Qu'est-ce que c'est ?

- un projet à l'échelle de la commune pour valoriser et embellir autrement
- un temps privilégié de rencontre et d'échange entre les habitants qui permet de lancer une dynamique
- une autre façon de concevoir le projet d'aménagement
- un projet qui intègre et anticipe sur les questions de gestion et de durabilité des espaces verts
- une initiative pour retrouver une place au végétal dans l'espace public

Ce que fait le CAUE :

- il met à disposition de la commune un paysagiste qui anime des ateliers, donne des conseils, réalise des choix techniques pour réaliser un projet durable...

Ce que fait la commune : en se lançant dans ce projet elle s'engage à :

- organiser les temps collectifs
- réaliser les travaux de préparation des fosses
- fournir des plantes et des moyens techniques
- commande et réceptionne les végétaux et le matériel nécessaire
- met à disposition si nécessaire le matériel

Ce que font les habitants : en se lançant dans ce projet ils s'engagent à :

- respecter le cadre du projet notamment dans le choix des végétaux
- faire le maximum pour être présents aux ateliers
- participer à la plantation sur l'ensemble des espaces
- à faire partager leur spécialités lors de piques niques
- parler du projet à leurs voisins pour alimenter la dynamique collective

Comment ça s'organise ?

- une réunion publique : exploration du bourg et réflexion collective
- ateliers semi-collectifs ou individuels
- élaboration de fiches individuelles
- réunion de calage
- préparation des fosses et commande de plans
- réception et collecte des plants
- atelier de plantation
- suivi et poursuite du projet

La réunion publique est prévue le 13 avril 2018 à 18 h 30 à la Maison des Associations.

Suèvres, le 30 mars 2018
Philippe LAMOUREUX – Maire